



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL41-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 3 décembre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT  
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE  
Julie MARIEL-GODARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 aux délibérations 34 et 35  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

### **41- CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'AIDE À LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE RUGBY SYNTHÉTIQUE**

A travers sa politique de développement et d'accompagnement du sport sur son territoire, la ville des Herbiers a investi pour la construction d'un terrain de rugby synthétique. Cet investissement de 977 160€ s'inscrit pleinement dans les priorités du Département, avec un équipement bénéficiant directement aux Vendéens et notamment aux plus jeunes. Chaque semaine, plus d'un millier de jeunes, issus des clubs, des collèges et lycées voisins, utiliseront ce terrain.

A cet effet, le département de la Vendée consent à l'attribution d'une subvention à hauteur de 108 000 € par acomptes successifs dans les conditions suivantes :

- 30% au démarrage des travaux,
- le solde à l'achèvement des travaux en fonction des dépenses réalisées (le montant de la subvention pouvant être réajusté en fonction).

En contrepartie de cette subvention, la ville des Herbiers s'engage notamment à :

- informer et associer le Département de la Vendée à la réalisation de l'opération,
- signaler l'implication du Département dans l'aménagement et le développement du territoire par la présence d'un panneau de chantier avec le logo du Département, par la mise en place d'une communication/invitation commune (conférence de presse, pose de première pierre, inauguration...) mais également par la mise en avant du logo du Département sur tous nos outils de communication ainsi que de la mention « avec le soutien du Département de la Vendée » lors de nos communiqués de presse et interviews radio-télévisés,
- la mise à disposition à titre gracieux des équipements subventionnés aux collèges de la ville pendant une durée de 10 ans (à compter de l'attribution de la subvention).

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette attribution de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Vu la demande de subvention émise par la ville des Herbiers dans le cadre de son projet de construction d'un terrain de rugby synthétique,

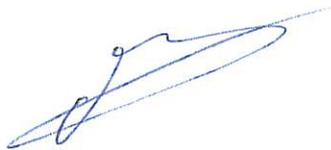
Vu l'avis favorable de la Commission Famille et cadre de vie du 21 novembre 2024,

Vu le rapport d'Angélique RICHARD,

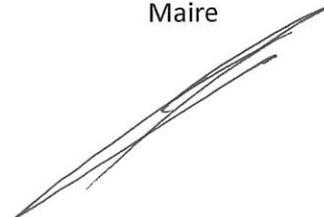
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention entre la ville des Herbiers et le Département de la Vendée relative à l'attribution d'une subvention d'aide aux projets d'équipements sportifs,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention.

Laurence MARTINEAU  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024  
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024  
Notifié le :